



BROCANTE-VIDE GRENIER

12 mai 2019

A JAULGONNE (AISNE) DIMANCHE 12 MAI 2019 de 6 heures à 18 heures

-Le Comité Des Fêtes de la Culture et des Traditions (CFCTJ) organise une journée Brocante / Vide Grenier :

-**Buvette et restauration** sur place uniquement assurées par le comité des fêtes (la vente de produits de restauration est réservée au CFCTJ).

-La brocante est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions.

-La vente de vêtements neufs est interdite, uniquement réservée au professionnels.

-Pas de location de table.

-Prix pour les habitants de Jaulgonne : 2 mètres gratuits + 1,50€ le mètre.

-Prix du mètre linéaire pour les particuliers extérieurs : 1,50€

-Prix du mètre linéaire pour les professionnels : 2,50€

-La demande d'inscription ci-dessous est à retourner **le plus tôt possible** à

Mairie de Jaulgonne 02850 Jaulgonne FAX : 03 23 70 24 45

Infos : 03 23 70 16 03 (tous les jours de 9h à 19h)

Fiche à imprimer :

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA BROCANTE /VIDE GRENIER DE JAULGONNE

NOM : **Prénom** :

adresse :

ville : **code postale** :

telephone PORTABLE : **ou e-mail** :

Pièce d'identité (joindre une photocopie de bonne qualité)

je certifie être : **particulier** **nombre de mètres** : **prix** :

professionnel **nombre de mètres** : **prix** :

Raison sociale :

N° immatriculation Registre du commerce :(joindre une photocopie de bonne qualité)

Je déclare ne mettre à la vente, ou à l'échange, que des objets usagés non volés, non recelés, non achetés dans le but d'en tirer profit, non acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante (voir au dos) et m'engage à m'y conformer

Date et Signature précédées de « Lu et Approuvé » :

Joindre un chèque du montant du droit de place à l'ordre du Comité des Fêtes de Jaulgonne, une copie de la carte d'identité . Vous recevrez un SMS ou un e-mail pour confirmer votre inscription et vous transmettre votre Numéro d'emplacement (la veille de la brocante).

***REGLEMENT DE LA BROCANTE ET DU VIDE-GRENIER**

1-La Brocante est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions.

2-Aucune réservation ne sera acceptée sans la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée de la copie de la carte d'identité et du règlement correspondant :

-Prix pour les habitants de Jaulgonne : 2 mètres gratuits + 1,50€ le mètre.

-Prix du mètre linéaire pour les particuliers extérieurs : 1,50€

-Prix du mètre linéaire pour les professionnels : 2,50€

3-Les articles vendus seront des objets usagés.

4-Chaque participant fixe librement ses prix qui doivent être affichés sur chaque objet mis en vente.

5-Le Comité des Fêtes se réserve le droit de déterminer si les objets vendus correspondent au caractère compatible avec l'appellation « Brocante ».

6-Les places seront occupées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et sous la responsabilité du placier (aucun matériel n'est fourni par le Comité des Fêtes)

7-Les emplacements réservés et non occupés à partir de 8 heures pourront être redistribués si les organisateurs ne sont pas informés d'un éventuel retard. Le CFCTJ ne rembourse pas les exposants qui ne se présentent pas le jour de la brocante.

8-Chaque participant s'engage à laisser son emplacement PROPRE après son départ.

9-Durant la Brocante, les objets exposés sont et demeurent sous la responsabilité et la garde de leur propriétaire. En conséquence, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable notamment en cas de perte, vol, casse ou détérioration. Le participant déclare avoir souscrit un contrat de responsabilité civile le garantissant pour la durée de la manifestation et renonce ainsi que son assureur substitué à tous recours envers l'organisateur.

10-Le Comité des Fêtes est souverain pour régler tout litige relevant de sa compétence.